

AR Préfecture  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES  
046-214602211-20221205-0512202204-DE  
Reçu le 07/12/2022

Séance du 05 DECEMBRE 2022

Nombre de  
conseillers

- en exercice	15
- présents	09
- votants	11
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	28/11/22

Délibération n°  
CM05122022-04

OBJET

Achat de terrain de  
Mr JIMENO et  
Mme LAOUD

L'an deux mille vingt-deux, le 05 Décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume.

**Absents/Excusés :** FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MAZET-LACOMBE Emeline MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA G), SEBAA Stéphane, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT G)

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractères mobilier ou immobilier ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquérir la parcelle A 1152 (anciennement A 321 suite au passage du géomètre) au lieu-dit « Nabinal » appartenant à Mr JIMENO Patrick et Mme LAOUD. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le constat d'accord rédigé par Mr Albert MARTY conciliateur de justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir la parcelle A 1152 (anciennement A 321 diminuée de 120 m2 suite au passage du géomètre) d'une surface de 2345 m2 au lieu-dit « Nabinal » pour un montant de 50 000 €.
- Autorise Mr le Maire à signer l'acte de sous seing privé ainsi que l'acte définitif auprès de Maître Bertrand MOREL Notaire à Figeac.
- Précise que les crédits nécessaires pour cette acquisition sont inscrits au budget investissement de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 05 Décembre 2022.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 05/12/2022  
et publication ou  
notification  
du 05/12/2022

Le Maire,  
Guy LACOUT.

